

« Une certaine lassitude se ressent du côté des acteurs du livre. Souvent, ces projets de tarif unique s'éteignent très vite. »

« Le rôle d'un magasin comme la FNAC change. Les livres n'y bénéficient plus de la même vitrine qu'autrefois. »

Nouvelle proposition sur le prix de vente des livres

Prix unique : des libraires désabusés

Le CD&V entend instaurer un tarif unique sur les livres. Une proposition de plus pour un combat qui n'en finit pas. Vous avez dit lassitude ?

● Magalie BEGON

« **L'**instaurer d'un prix de vente unique pour les livres, on en parlait déjà il y a 35 ans ! Mais pour parvenir à un accord entre Wallons, Flamands et Bruxellois dans cette matière qui est fédérale, c'est une autre paire de manches. C'est tout bonnement impossible ! »

Dire que Marc Filipson, patron de Filigranes, accueille avec scepticisme la nouvelle proposition de loi du CD&V visant à réglementer le prix du livre – elle a été déposée le 7 janvier – est un euphémisme. Pourtant, comme il le souligne lui-même, il serait « le premier à applaudir si la Belgique se dotait d'une loi comme celle qui existe en France ». Comme nombre de ses collègues, pour ne pas dire tous.

« C'est un combat que nous menons depuis des années », confirme Régis Delcourt (Point Virgule à Namur), président du syndicat des librairies francophones de Belgique. Des années ? Oui, c'est un fait, et une certaine lassitude se fait res-

sentir du côté des acteurs du livre et des observateurs, comme nous l'explique Tanguy Habrand, associé au centre d'études du livre contemporain. « Soyons francs, s'il devait être adopté, ce tarif unique par lequel un livre serait vendu au même prix que ce soit en grande surface ou dans un commerce spécialisé n'améliorerait pas la situation des libraires du jour au lendemain. Mais, à la limite, là n'est pas l'essentiel. Ce qui importe, c'est le facteur psychologique ou symbolique. Cette loi aiderait le secteur à ne plus se sentir délaissé. Enfin, il pourrait se dire : " On pense à moi... avec un projet " ».

Un projet nécessaire, d'après lui, en vue d'une plus large réforme. Nécessaire avant de s'attaquer à la tablette (taxe datant d'avant l'introduction de l'euro pour couvrir les droits de douane et la variabilité des taux de change et qui est malgré tout toujours d'application), avant aussi de vouloir réguler la vente numérique ; la proposition du CD&V ne s'intéresse d'ailleurs pas à ces problématiques. « Avant d'étendre le sujet, il faut que les fondations soient solides. Cela passe par le prix unique », martèle Tanguy Habrand.

Une proposition pour se donner bonne conscience ?

Le tout est de savoir si la proposition du CD&V a des chances d'être adoptée. Au scepticisme affirmé de Marc Filipson, tant Tanguy Ha-

brand que Régis Delcourt opposent une vision plus optimiste.

« Ce dossier a failli aboutir à plusieurs reprises. Un rien peut faire pencher la balance d'un côté comme de l'autre », constate l'assistant à l'ULg et coordinateur éditorial d'Impressions nouvelles. S'agit-il maintenant d'une proposition que la classe politique est réellement prête à défendre ou d'un texte destiné à lui donner bonne conscience et/ou à se faire apprécier par le secteur culturel ? L'avenir nous le dira. »

Une chose est sûre, la situation n'est pas celle d'il y a quelques années. Les rapports de force entre les différents acteurs du livre ont changé. Les craintes du secteur ont évolué en conséquence et sont désormais davantage personnifiées par Amazon, « une structure tentaculaire qui nous échappe », que par les grands distributeurs en « dur ». « Le rôle d'un magasin comme la FNAC n'est ainsi plus le même », souligne le patron de Point Virgule. Les livres n'y bénéficient plus de la même vitrine. D'où une moindre résistance de leur part. »

Autre élément qui pourrait jouer en faveur de l'adoption : « Le fait qu'une certaine synchronie semble se dégager entre néerlandophones et francophones », constate Tanguy Habrand. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un problème au niveau des libraires. Que cette profession souffre. » Tout est donc possible. ■

« Non, ce combat n'est pas d'arrière-garde. Une librairie est un lieu de culture ouvert à tous, de savoir, d'échange, de rencontre. Des ateliers d'écriture et de lecture y sont organisés, des rencontres avec des auteurs aussi. Internet, Amazon, c'est tout autre chose. » R. DELCOURT

« Curieusement, ces propositions surgissent souvent en cette période de l'année - faut-il y avoir un effet "bonnes résolutions" ? -, mais dans le chef des partis francophones, cela peut s'expliquer avec l'approche de la foire du livre. » T. HABRAND

Repris de 2003

On se souvient qu'en 2003, un texte visant à la réglementation du prix des livres avait été adopté à la Chambre des

Représentants puis envoyé au Sénat. En raison de la dissolution des Chambres, celui-ci avait toutefois été frappé de caducité. Ce texte a servi de base, avec d'autres plus récents, à l'actuelle proposition de loi du

CD&V. On peut y lire que «*les détaillants doivent pratiquer un prix effectif de vente au public compris entre 90 et 100 % du prix fixé par l'éditeur ou l'importateur*». Plusieurs exceptions sont énoncées.

«Nos rabais ne nuisent pas au secteur»

Le Syndicat des indépendants et des PME le clame haut et fort : la proposition des députés CD&V bénéficie de son soutien total. Pourquoi ? Parce que la «*conjoncture est difficile pour les libraires de proximité. Ils doivent faire face à une concurrence agressive de la grande distribution qui pratique des prix d'appel très bas. Cette stratégie est mortelle pour les petits commerces*». Mettre tous les revendeurs de livres sur un pied d'égalité avec un prix unique permettrait donc de préserver les libraires.

Du côté de la grande distribution, on ne partage pas l'analyse du SDI. Contacté par nos soins, Carrefour reconnaît sans peine qu'il accorde de temps à autre des réductions impor-

tautes sur certains produits – c'est le cas notamment des best-sellers, le fameux Top 10 –, mais à ses dires, cette pratique ne nuit ni aux libraires ni aux maisons d'édition.

Tout d'abord, Baptiste Van Outryve, porte-parole chez Carrefour, explique ainsi que les rabais accordés par le distributeur se font au détriment de sa marge bénéficiaire et non pas sur le dos des maisons d'édition. Ensuite, «*grâce à ces rabais, nous créons une cible additionnelle pour les maisons d'édition. Nous touchons effectivement un autre public*, affirme le chargé en communication. *Public qui sans cela n'aurait pas acheté le livre en question – je parle ici du Top 10 – ni chez nous ni dans les commerces*

spécialisés». Enfin, cette manne financière permettrait en plus aux maisons d'édition de sortir d'autres livres, ce qui est tout bénéfique pour les libraires.

Suivant cette logique, instaurer un prix unique et donc priver la grande distribution de la possibilité d'accorder de telles réductions n'apporterait rien de positif au secteur. Des explications qui ne convainquent pas Tanguy Habrand. «*Le public n'est pas nécessairement différent. Et puis, on peut retourner l'argument de Carrefour. Si, de toute manière, leurs clients n'achètent pas ces livres ailleurs, pourquoi cela dérangerait-il la chaîne d'augmenter ses prix ?*» ■

M.B.